



togomatin

TOGOMATIN - N° 115 DU 25 AOÛT 2016 / PRIX : 250 FCFA

Miss Togo 2016

Qui sera l'élue cette année ?

Grande finale le 27 août au Palais des Congrès de Lomé / Entrées : 5 000 F - 10 000 F, réservation : 15 000 F

www.miss16.tg | Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant) | moovofficial | signal16togofficiel



Echos du Conseil des ministres

Alerte à la grippe aviaire

Le conseil des ministres réuni hier à Lomé, a été saisi de « l'enregistrement d'un fort taux de mortalité dans deux foyers avicoles à Adétikopé et à Adidogomé ». Selon les premiers résultats du laboratoire de détection de virus, il y a la présence du virus H5, note le communiqué ayant sanctionné le conseil ...

P 3

DOSSIER



Tabous, interdits... et croyances

Pourrait-on vivre dans un monde sans tabous ni interdits, un monde où tout serait permis ? La vie des communautés humaines s'organise en fonction de règles impérieuses ...

PP 6 & 7

EDUCATION

Approche de la rentrée

Lobbying pour les inscriptions



SPORT

Eliminatoires CAN U17

Les équipes favorites éliminées



EDITO

SNPT, rêve des travailleurs, cauchemar des employeurs

A la Société nouvelle des phosphates du Togo (SNPT), la grève se poursuit. Après leur débrayage des 9, 10 et 11 août derniers, les employés de cette société d'exploitation minière ont entamé depuis hier mercredi une nouvelle grève ...

P 3

FORFAIT ADSL DÉCOUVERTE

Internet à partir de : **15 000 F/TTC** Pour un volume de **5 Go** valable pendant 30 jours

En plus, vous téléphonez à petit prix!

- Jusqu'à **36 F** la minute en heures pleines
- Jusqu'à **36 F** les 2 minutes en heures creuses

Tarifs téléphoniques valables en intra réseau.

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <h2>Contenu</h2> |  <p>Gabon/Présidentielle 48 heures pour convaincre les gabonais P 4</p> |  <p>Hub technologiques Rapport d'étude GSMA intelligence en Afrique P 5</p> |
|  <p>Arts plastiques Richard Laté Lawson-Body, un artiste de la contemplation P 9</p> |  <p>Transfert Deux footballeurs togolais dans le championnat israélien P 10</p> |  <p>Circulation à Lomé Education routière aux carrefours P 11</p> |

tm Nation

Anié / Le comité de paix installé

Un atelier de formation sur la prévention et la gestion des conflits couplé avec la mise sur pied du comité préfectoral de paix s'est tenu le 17 août à Anié.

Cet atelier initié par le gouvernement sous le couvert du Haut-commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) vise à créer un cadre de discussion, de dialogue et de règlement pacifique des conflits entre les membres des communautés.

En ce qui concerne le comité de paix de 7 membres, il a pour mission d'observer d'informer et de promouvoir la médiation et la coopération en vue de prévenir ou de faire cesser la violence.

Oti / Développement communautaire

Des membres de 11 Comités Villageois de Développement (CVD) et représentants des ONG de la préfecture de l'Oti ont pris part du 16 au 19 août dernier à Mango à un atelier de renforcement de capacités en matière de suivi et évaluation des sous-projets d'infrastructures sociocommunautaires.

Initié par l'Agence d'Appui aux Initiatives à la Base (AGAIB)-Savanes, cet atelier s'inscrit dans le cadre de la stratégie de renforcement des capacités des CVD de l'Oti. Il vise une meilleure maîtrise des tâches et un contrôle du processus de mise en œuvre des infrastructures par des acteurs de la communauté.

Yoto / Alimentation d'eau à Afikou-kondji

Un forage muni d'un système d'adduction d'eau potable a été inauguré le 19 août dernier dans le village d'Afikou-Kondji dans le canton de Tokpli. La construction de ce forage est l'œuvre du Programme Méthodiste de Développement Communautaire au Togo (PMDCT).

Ce forage est équipé d'un polythank de 2m3 posé sur château de 3m de haut avec une capacité de production de 20m3 d'eau par jour. Il est muni de cinq robinets et alimenté par un groupe électrogène. Cette adduction d'eau potable permettra d'alimenter les populations de cette localité qui n'avaient pour point d'eau que de vieux puits insalubres source de maladies hydriques.

Akébou / Des conseils coutumiers installés

Les membres des conseils coutumiers des cantons de Kamina, Djon et Véh et de certains villages de la préfecture de l'Akébou ont été installés le 18 août dans le canton de Veh. L'initiative a pour objectif de mettre fin aux conflits claniques, ethniques et de chefferie. La rencontre a permis d'éduquer, d'informer et de sensibiliser les populations de la préfecture de l'Akébou sur la loi qui régit la chefferie traditionnelle au Togo et son décret d'application.

Composés de 20 membres pour Kamina, 22 à Djon et 10 à Véh, les conseils coutumiers mis sur pied auront pour mission la désignation un candidat potentiel pour la chefferie dans lesdites localités.

Lettre ouverte de Rodrigue Yao Norman

A Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République Togolaise

Lomé, le 12 août 2016
Objet : Décès de Monsieur Ablodévi Eklou-Natey

Monsieur le Président,
Le doyen des comédiens togolais, Messanvi Ablodévi Eklou-Natey, est décédé le 9 août 2016. Un an auparavant, quelques camarades et moi-même vous avons écrit pour vous informer de son hospitalisation à la suite d'un grave accident de la route, et par la même occasion, solliciter votre aide pour le soigner.

Notre courrier n'avait pas eu de réponse mais nous avions pensé que vous alliez agir car nous savions que là où certains aiment parler, d'autres préfèrent agir. Alors, lorsque sans tambours ni trompette, un monsieur s'est présenté au chevet de notre Doyen comme votre émissaire dans cette clinique de Lomé, nous avons cru que votre préférence allait à la deuxième catégorie d'hommes. Mais depuis cette unique visite, le Doyen n'a plus eu des nouvelles du visiteur. Pourtant, il avait à ce moment besoin plus que d'une simple visite; il avait besoin de soins et surtout de moyens financiers pour se soigner. Le million récolté par ses amis ne suffisait pas. En clair, et sauf erreur, ni réponse ni actions de votre part. Nous sommes nombreux à nous demander aujourd'hui si votre émissaire vous a réellement transmis un rapport de sa visite. Vous a-t-il dit que notre Doyen avait effectivement eu un accident grave et qu'il n'avait pas les moyens de payer les soins ? Certains croient que vous avez libéré

les moyens que nécessitaient les soins de notre Doyen, mais sachez, Monsieur le Président, que ces moyens, si vous les avez débloqués, ne lui sont jamais parvenus, ni à sa famille ni à son médecin traitant.

Monsieur le Président, je viens humblement vous demander pourquoi vous n'avez pas aidé notre Doyen à se soigner. Depuis cet accident, sa vie n'a été qu'une longue agonie. Par pudeur et respect pour lui et ses proches, je ne détaillerai pas cette agonie qui a duré une année.

Pourtant notre Doyen n'était pas qu'un artiste, il était surtout élevé au rang d'Officier de l'Ordre National du mérite par vous un an avant son accident. A l'époque où nous vous avons écrit, nous croyions que ce titre signifiait que le Doyen avait rendu des services exceptionnels à la Nation Togolaise et que notre Nation, à travers vous et nos institutions, lui volerait au secours si un jour il en avait besoin. Monsieur le Président, notre Doyen a eu besoin de la Nation, c'est-à-dire de vous et de nous, mais nous n'avons pas été là pour lui. Monsieur le Président, aidez-nous à y voir clair. Que recouvre dans la réalité le titre d'Officier de l'Ordre National du mérite ?

J'ai pu observer dans d'autres pays que la plupart des personnes qui reçoivent ce titre par le truchement de leur carrière ont vécu ou vivent de leur métier. Or, notre Doyen n'a jamais véritablement vécu du métier d'artiste puisque, jusqu'au 14 juin 2016, le statut d'artiste n'existait pas officiellement dans notre pays. Pour vivre, notre Doyen a été obligé de conserver à la fois son travail d'animateur à la radio nationale ...

Suite à la page 11

Tchaoudjo - Peste porcine / Indemnisation aux éleveurs

Les propriétaires de porcs abattus dans les cantons de Kpangalam, Komah et leurs alentours ont été indemnisés le 16 août à Sokodé par le ministère en charge de l'Elevage. Au total 332 porcs ont été abattus dans les porcheries de 25 éleveurs.

Cette indemnisation vise à permettre aux éleveurs de reconstituer leur cheptel de porcs ravagé par la peste porcine africaine qui a été déclenchée le 12 août dernier.

L'indemnisation s'est faite selon les normes réglementaires de l'organisation de la santé animale. Pour le dédommagement, la somme de 10 000 F Cf est perçue sur le porc local et 2 000 F Cfa sur le porcin. Pour ceux de race, 20 000 F cfa et 5000 F Cfa.

Zio / Le marché d'Agbélové rénové

Le marché d'Agbélové dans la préfecture du Zio a été rénové par le conseil préfectoral. Réceptionné le 20 août dernier, ce marché comprend des hangars dont un affecté à la boucherie.

Le marché d'Agbélové rénové va permettre aux commerçants et commerçants de se mettre à l'abri des intempéries. Les travaux de rénovation ont porté sur la réparation des toitures, des poteaux, des fondations, au dallage du sol et au badigeonnage.

D'un coût total de 101.374.315 F Cfa, la réalisation de ces travaux entre dans la vision du conseil préfectoral qui veut faire bénéficier toutes les couches sociales les ressources locales. Le président du Comité Villageois de Développement (CVD) d'Agbélové a, au nom des populations bénéficiaires, adressé sa reconnaissance au Conseil préfectorale.

Rassemblés par Elom H. (Stagiaire)



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_ LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : +228 22 25 02 23 / 90 15 39 77 / 97 87 12 42

Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Mson de la Presse: Casier N° 53

Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3^e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Comité de rédaction :
Carlos Amevor
Françoise Dasilva
Freda Sefiamor
Rachidou Zakari
Alexandre Wémima
Elom Hounkpati

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Chargée d'affaires:
Dédé Babanawo

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: RAD-GRAPHIC

Distribution :
Togomatin marketing

Tirages : (2000 exemplaires)

... de 48 heures. La raison, selon ces derniers est que leur employeur n'a accordé aucun égard à leur cahier de doléances déposé avant la dernière grève. Autrement dit, à la SNPT les employés entretiennent toujours le rêve de voir s'améliorer leurs conditions de travail. Un rêve digne, noble et légitime de travailleurs qui croient, sans doute tout comme un certain Voltaire que : « le travail éloigne de nous trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin ». Mais, ces derniers, quand désillusionnés et déçants dans ce rêve, et voient de surcroît certains de leurs

droits bafoués, doivent se faire entendre. Surtout, lorsque le dernier Rapport de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), vient jeter une lumière crue sur des mauvaises pratiques et autres traitements dégradants dans le secteur minier togolais.

Normalement le lever de boucliers suscité par les révélations dans le « Wacemegate », le rapport de la CNDH qui est venu dans la foulée indexé des maldonnées dans le domaine minier et bien d'autres faits suffisaient à galvaniser les responsables de la SNPT pour rectifier le tir et mettre

beaucoup de pendules à l'heure. Il ne faut pas rajouter une couche à la mauvaise publicité que la version togolaise des « Panama Papers » représente en soi pour tout le secteur minier de notre pays. Les incidents ces derniers jours dans la localité de Zéglé, où les populations voulaient protester contre l'extension du domaine d'exploitation du phosphate, ne redorent pas ce blason-là.

Est-il besoin de rappeler que tous ces jours d'arrêt de travail, en 1 seul mois, représentent des pertes financières énormes, des manques à gagner que

cette sourde oreille des responsables de la SNPT comblerait difficilement.

Les travailleurs de la SNPT en ont marre de voir leur droit bafoué au vu et au su de tout le monde sans qu'ils ne bronchent. Ce choix qui reflète leur rêve, le rêve légitime de tout travailleur, a beau être le cauchemar de l'employeur, devrait faire l'objet d'une attention. Sinon, l'ambiance ou l'atmosphère actuelle dans le minier peut faire l'étau se resserrer sur des autorités employées de la SNPT.

Dieudonné Korolakina

Echos du Conseil des ministres

Alerte à la grippe aviaire

Le conseil des ministres réuni hier à Lomé, a été saisi de « l'enregistrement d'un fort taux de mortalité dans deux foyers avicoles à Adétikopé et à Adidogomé ». Selon les premiers résultats du laboratoire de détection de virus, il y a la présence du virus H5, note le communiqué ayant sanctionné le conseil, en soulignant que des « échantillons ont été envoyés à l'extérieur pour des examens approfondis. »

Sur le vif, le gouvernement annonce quelques mesures d'urgence. « entre autres, la destruction totale des œufs et des provendes dans les deux foyers, la mise en quarantaine des deux foyers, une surveillance plus accrue des marchés de la capitale, le contrôle des autres fermes avicoles avec

prélèvement des échantillons sur un rayon de 3Km autour des foyers, la désinfection des foyers, l'indemnisation des éleveurs victimes d'abattage et l'interdiction de mouvement de volailles pendant 1 mois dans les préfectures d'Agoènyivé et du Golfe. »

Revoilà la grippe aviaire, le H5N



Des poules dans une ferme

n'est pas mort C'est en ces mots que l'on peut résumer cette nouvelle situation, cette menace nouvelle de la présence du virus hautement violent dans notre pays. Le Togo a en effet connu entre 2007 et

2008 deux (2) foyers de ce type de grippe, ce qui a conduit à l'abattage de plusieurs milliers de volaille.

L'année dernière, une note d'interdiction de l'importation des volailles et des produits

des volailles du ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Ouro-Koura Agadazi, concernait certains pays comme le Kenya, le Burkina Faso et le Niger et même du Ghana voisin. Cette interdiction était signée que la menace existait. Et dans la foulée de cette interdiction, le président du comité interministériel de prévention et de lutte contre la grippe aviaire, qui se trouve être le ministre Ouro-Koura Agadazi avait appelé les populations à la vigilance, surtout au niveau de toutes les frontières.

Aujourd'hui si le virus fait sa réapparition au Togo, il faudra alors sonner sérieusement le tocsin dès maintenant et accroître la vigilance à tous les niveaux.

TM

Communiqué sanctionnant le conseil des ministres du mercredi 24 août 2016

Le conseil des ministres s'est tenu, ce mercredi 24 août 2016, au Palais de la Présidence de la République, sous la conduite du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé.

Au cours des travaux, le conseil a adopté deux (02) décrets, écouté cinq (05) communications et des divers.

Le premier décret adopté par le conseil porte nomination d'un huissier de justice dans le ressort du tribunal de première instance de Lomé.

Prenant en compte les dispositions légales en la matière, notamment la loi N°2011-043 du 30 décembre 2011, il est procédé au remplacement du titulaire de la charge n°15 à Lomé.

Le deuxième décret est relatif à l'agence nationale de la promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF).

Afin de rendre opérationnel l'API-ZF au vu du nombre croissant et significatif de demandes d'agrément d'investissements en attente et pour lui assurer une efficacité plus accrue, le présent décret adopté par le conseil modifie les dispositions du décret N°2013-092/PR et réaménage le conseil de surveillance et le conseil d'administration dont les membres seront choisis uniquement sur la base de critères d'intégrité morale, de qualification et d'expérience professionnelle avérées.

L'opérationnalisation de l'API-ZF permettra de booster les investissements nationaux et internationaux dans tous les secteurs d'activités ce qui permettra la création d'emplois et de richesses pour les populations.

Au titre des communications, la première, suivie par le conseil est relative à la restructuration des corps des gardiens de préfecture et des sapeurs-pompiers.

Il apparaît que dans le cadre de la modernisation des forces de défense et de sécurité entamée depuis 2005, un vaste chantier de refondation est conduit avec succès induisant d'importantes réformes, avec des recrutements réguliers et l'acquisition d'équipements modernes pour renforcer, d'une part, les effectifs, d'autre part, les moyens d'actions de nos forces de défense et de sécurité.

Pour soutenir cette dynamique et en prenant en compte le fait que les corps des gardiens de préfecture ont perdu la plupart de leurs attributions au profit notamment de la police et des surveillants de l'administration pénitentiaire, le conseil donne mandat au ministre de la sécurité et de la protection civile et au ministre de la justice d'engager les réflexions devant conduire à une revalorisation de la mission du personnel des corps des gardiens de préfecture.

Par ailleurs, et pour assurer une pleine capacité aux corps des sapeurs-pompiers et renforcer le personnel et le matériel dudit corps, il sera engagé une révision du statut juridique de ce corps qui a un rôle stratégique dans la protection civile des populations.

La seconde communication suivie par le conseil est relative à l'attribution de licence 4G aux opérateurs mobiles TOGO CELLULAIRE ET MOOV.

Poursuivant l'objectif de faire de notre pays un Hub numérique dans la sous-région et dans la logique d'assurer la disponibilité de l'internet à haut débit et d'en faire un bien de grande consommation, le conseil a instruit le ministre des postes et de l'économie numérique d'engager des négociations avec les opérateurs de mobiles du Togo pour l'attribution des licences 4G.

L'octroi de cette licence 4G devrait permettre d'accélérer la baisse des prix, améliorer la qualité de service et la disponibilité de l'internet haut débit sur le plan national.

La troisième communication écoutée par le conseil est relative à l'attribution de licences à des fournisseurs d'accès internet au Togo.

Pour accompagner les grands projets en cours d'exécution en vue de l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité de la connexion internet dans notre pays, entre autres, la construction d'un data center, la mise en place d'un point d'échange internet, la construction d'un réseau de fibre optique de 140 kms reliant plus de 450 structures, la mutualisation des efforts de Togo Telecom et de Togo cellulaire, le conseil a instruit le ministre des postes et de l'économie numérique d'envisager l'attribution, par appel d'offres, de trois (03) nouvelles licences à des fournisseurs d'accès internet au Togo.

L'arrivée de ces nouveaux opérateurs permettra de renforcer la concurrence, d'améliorer la qualité de service internet et de baisser sensiblement les coûts.

La quatrième communication est relative à l'examen du Togo au titre du second cycle de

l'examen périodique universel (EPU) devant le conseil des droits de l'Homme des Nations Unies. Au cours de ce second cycle de l'examen périodique universel, dont la 26ème session se tiendra à Genève du 31 octobre au 11 novembre 2016, notre pays présentera les mesures et les actions entreprises en réponse aux recommandations formulées au Togo lors de son précédent passage devant le conseil en 2011.

Il est à noter que déjà lors de l'examen du rapport à mi-parcours présenté en 2014, l'institution onusienne a noté avec satisfaction les progrès enregistrés par le Togo en matière de droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et catégoriels puis s'est félicité de la pleine adhésion de notre pays au mécanisme de l'EPU.

Le conseil a enfin suivi une communication relative à la 41ème réunion du conseil des ministres de l'OHADA tenue à Brazzaville du 13 au 17 juin 2016.

Il est apparu, qu'en dépit des difficultés de mobilisation à bonne date des contributions des Etats parties, que l'institution a fonctionné normalement. Les partenaires techniques et financiers de l'institution se sont également félicités du succès de l'OHADA, des révisions de certains textes harmonisés et des efforts en cours pour rénover les bureaux de l'institution.

Toutefois, des fautes graves ont été constatées dans la gestion financière de la cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) et de l'école régionale supérieure de la magistrature (ERSUMA). Le conseil des ministres de l'OHADA, a dû, après enquêtes, mettre fin aux fonctions des responsables desdites institutions rattachées à l'OHADA.

Au titre des divers, le conseil a été informé de la tenue de la 3ème réunion annuelle du Haut conseil pour la mer, demain 25 août 2016 en prélude au sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique que notre pays abritera du 10 au 15 octobre 2015.

Les conclusions de cette 3ème réunion conforteront les décisions qui seront prises au cours du prochain sommet de Lomé. Par ailleurs, pour accentuer la sensibilisation, une série de tournées pilotées par les membres du Gouvernement sera organisée dans les prochains jours dans les cinq régions économiques de notre pays. L'objectif est d'assurer l'appropriation par les populations togolaises des enjeux de la sécurité maritime pour le développement de notre pays. Le Premier Ministre a félicité au nom du Gouvernement, Son Excellence, Monsieur le Président de la République, pour le succès de sa dernière mission en Israël qui permet à notre pays de bénéficier de nouveaux axes sécuritaires pour son développement.

Toujours, au titre des divers, le conseil a été informé du démarrage du Hadj 2016 depuis le 22 août dernier, avec le départ d'une première vague de 700 pèlerins sur 1650 inscrits. Les pèlerins ont fait l'objet d'un suivi médical avant leur départ.

Le conseil a également été saisi de l'enregistrement d'un fort taux de mortalité dans deux foyers avicoles à Adétikopé et à Adidogomé. Les premiers résultats du laboratoire de détection de virus révèlent la présence du virus H5. Des échantillons ont été envoyés à l'extérieur pour des examens approfondis.

En attendant, des mesures d'urgence ont été prises, entre autres, la destruction totale des œufs et des provendes dans les deux foyers, la mise en quarantaine des deux foyers, une surveillance plus accrue des marchés de la capitale, le contrôle des autres fermes avicoles avec prélèvement des échantillons sur un rayon de 3Km autour des foyers, la désinfection des foyers, l'indemnisation des éleveurs victimes d'abattage et l'interdiction de mouvement de volailles pendant 1 mois dans les préfectures d'Agoènyivé et du Golfe.

Le conseil a également suivi le compte rendu de la tournée de sensibilisation du garde des sceaux auprès des surveillants de l'administration pénitentiaire sur l'éthique et la déontologie de leur corporation. Bien de manquements, de déviances et de fautes professionnelles ont été relevés et des propositions de solutions ainsi que des sanctions sont en cours de mise en œuvre. Enfin, le conseil a été informé de la tenue du concours d'entrée à l'école de formation sociale qui aura lieu le 1er septembre prochain.

Fait à Lomé, le 24 Août 2016
Le Conseil des ministres



Gabon/Présidentielle 48 heures pour convaincre les électeurs

Bientôt deux semaines que les grandes villes gabonaises subissent l'assaut des candidats en lice à la présidentielle du 27 août prochain. A 24 heures de la fin de la campagne électorale, deux candidats semblent se dégager du lot, en témoignent les foules qu'ils drainent à chacun de leur meeting. Même si le récent ralliement de trois candidats déclarés au "sino-gabonais" Jean Ping, beaucoup reste à faire pour renverser la balance en faveur de l'opposition qui manque visiblement d'arguments face à la machine Bongo.

En effet, la démonstration de force du président sortant plie tous les observateurs dubitatifs quant à la force populaire du fils contesté de feu Bongo Omar Ondimba. Devant des dizaines de milliers de sympathisants, Ali Bongo s'est déployé à montrer aux populations sa proximité à eux, son écoute et sa jeunesse face à des candidats du passé, qu'il appelle « les anciens ».

Se présentant comme le candidat de la rupture, Ali Bongo bombe le torse au vue du bilan satisfaisant de son mandat. Contre l'allégation sur son origine étrangère, le président sortant estime que ses adversaires, faute de stratégies et de popularité, s'enferment dans des démonstrations de faiblesses et d'échecs. « Le changement, c'est moi... » lançait-il



Ali Bongo et Jean Ping

à la foule. Pour son porte-parole, Ali Bongo propose « une démarche de rupture et de changement pour en finir avec le système des privilèges que ces anciens veulent établir,

veulent maintenir, et se débarrasser du système pour un nouveau système fondé sur l'égalité des chances, sur une répartition des richesses du pays et sur, en définitive, un Gabon plus moderne, plus juste et plus prospère. » En se ralliant au candidat Ping, l'opposition, ou du moins, les poids lourds de l'opposition gabonaise marquent un pas important. Car pour une élection à un seul tour, il serait inopportun de manquer cette chance de renverser la tendance au moment où le PDG du président sortant tangué. Au-delà des appels de la société civile, le rassemblement des forces de l'opposition autour de Jean Ping vient répondre à une demande lancinante des populations. Toutes les personnalités qui se sont coalisées ont été interpellées dans

leurs déplacements respectifs par les populations qui leur demandaient de réunir leurs forces face au président Ali Bongo pour donner une chance à l'alternance.

Seul argument brandi depuis leur départ du PDG, la nationalité étrangère du président sortant. Aujourd'hui déboutés devant les tribunaux gabonais, ils s'en remettent à l'union et espèrent remporter une élection au scrutin majoritaire uninominale à un seul tour, comme c'est le cas au Togo. Mais fort de ce soutien, Ping s'estime déjà vainqueur du scrutin du 27 août. D'ailleurs, il a déclaré plusieurs fois qu'il ne peut pas perdre cette élection et qu'il n'acceptera pas le résultat des élections. Une position qui annonce déjà des tensions futures au lendemain des résultats dans la mesure où on sait que le président de la CENAP est nommé par la présidente de la Cour constitutionnelle dont il est notoirement connu qu'elle a des liens de famille avec le candidat Ali Bongo. L'heure est toujours aux calculs, aux interprétations, aux spéculations et seuls les 628 000 gabonais appelés aux urnes le samedi 27 août prochain sauront faire la part des choses.

Alexandre Wémima

RDC/Dialogue national Les travaux préparatoires débutent sans le "Rassemblement"

De récusation en report de date, le feuilleton « dialogue national » refuse de prendre corps. Convoqué pour le mardi 23 août par Edem Kodjo, le facilitateur de l'UA, les travaux préparatoires ont effectivement démarré mais avec l'absence des principaux partis de l'opposition rassemblés autour du « Rassemblement ».

Tout d'abord, les travaux préparatoires avaient été annoncés pour le 30 juillet avant qu'ils ne soient reportés à une date ultérieure pour, selon le facilitateur, permettre à "la grande famille des participants au dialogue" de régler leurs divergences. Mais ces divergences sont aujourd'hui mises en évidence à l'encontre du facilitateur Togolais Edem Kodjo qui avait été récusé par une coalition d'opposition nouvellement créée le 31 juillet à Bruxelles, « le Rassemblement » l'accusant de partialité et exigeant son remplacement.

Le samedi dernier, cette coalition dont fait partie Etienne Tshisekedi, a annoncé

son refus de participer aux travaux préparatoires du "dialogue national", convoqués mardi par le facilitateur de l'Union africaine (UA), en vue d'élections apaisées" en République démocratique du Congo (RDC).

Dans un communiqué sorti de la réunion d'urgence convoqué par le coordinateur de la coalition, le rassemblement de partis d'opposition considère la décision du facilitateur comme une provocation et demande à l'ensemble du peuple de se mobiliser comme un seul homme en vue de faire échec à cette énième forfaiture en observant une journée morte le mardi 23 août. Ils poursuivent que le facilitateur et ses « complices



Edem Kodjo pendant la négociation

» seront tenus pour « responsables » des conséquences de l'entêtement du facilitateur à vouloir à tout prix accorder un troisième mandat au président Joseph Kabila en violation de la Constitution. Mais l'appel du Rassemblement à la

journée morte du 23 août pour protester contre la tenue de pourparlers avec le pouvoir en place et récusé le médiateur désigné par l'Union africaine (UA), l'ancien Premier ministre togolais Edem Kodjo a été inégalement suivi.

Les travaux ont donc démarré le mardi matin à Kinshasa avec des acteurs politiques et de la société civile, avec logiquement l'absence de l'opposition.

A l'approche de la fin du mandat du président Kabila, l'opposition soupçonne ce dernier de vouloir remplir alors que la Constitution du pays le lui interdit. Il règne ainsi un climat très tendu malgré les tentatives du pouvoir en place de régler les différends à travers un dialogue inclusif. Mais pour l'opposition, le dialogue ne pourra se faire qu'à certaines conditions dont le départ du président Kabila à la fin de son mandat qui prend fin le 20 décembre prochain.

A. W.

Opposition politique Les éternels n°2 en Afrique

Dans certains pays d'Afrique, il n'y a pas que les visages de chefs d'État qui restent inchangés, des décennies durant. Les grandes figures de l'opposition s'y éternisent aussi. Retour sur des personnalités «dictateurs », puisque éternels opposants du parti au pouvoir de leur pays.

L'ancien mineur est devenu le symbole de la résistance contre Robert Mugabe, au pouvoir depuis 1980. Morgan Tsvangirai dirige le mouvement pour le changement démocratique. Il a subi plusieurs arrestations, des maltraitements, des fractures crâniennes et une tentative manquée d'assassinat. Après les élections controversées de 2008, Morgan Tsvangirai a accepté un partage du pouvoir avec Mugabe. Étienne Tshisekedi est devenu ministre de la Justice avant même de finir ses études. Il est le premier juriste à obtenir le grade de docteur en République Démocratique du Congo. M. Tshisekedi a occupé plusieurs postes sous la présidence de Mobutu. Ses critiques envers le régime lui ont valu la prison. Lors des élections de 2011, il a perdu contre Joseph Kabila, l'actuel président de RDC.

Il fut un temps où Kizza Besigye était le confident et le médecin privé de Yoweri Museveni. Depuis qu'il aspire à la présidence, il est devenu l'ennemi numéro un du président ougandais. M.

Besigye est régulièrement arrêté et battu jusqu'au sang. Il s'est représenté lors des dernières élections de mai 2016 marquées par de nouveaux actes de violence.

Depuis ses débuts politiques, Jean-Pierre Fabre est dans l'opposition togolaise. Le président du parti « Alliance Nationale pour le Changement » s'est présenté deux fois aux présidentielles. Après sa dernière défaite en avril 2015, il en eut assez et a rejeté les résultats en dénonçant des fraudes électorales. Il s'est ensuite déclaré président. Mais sans succès.

Dans les années 1970, son père était président du Ghana. Jusqu'à présent, Nana Akufo-Addo n'a pas atteint cette ultime consécration. Ses tentatives désespérées font sourire beaucoup de Ghanéens, qui ne s'identifient pas avec cet homme issu des classes supérieures. En novembre, il prévoit de se représenter pour la troisième fois. Cela pourrait être son dernier essai, car son parti apparaît divisé.

Source : dw.com

Ghana/Présidentielle Le NDC en précampagne

A quatre mois de la présidentielle, le Congrès national démocratique (NDC) a entamé une vaste opération de charme pour reconquérir le cœur de ses électeurs. Ceci se passe dans un climat socio-économique rendu difficile par la chute des cours des matières premières ces derniers temps.



Un meeting du NDC

Les ghanéens devront élire leur président le 7 décembre prochain. Mais à plus de 4 mois de cette date butoir, le Congrès national démocratique (NDC) s'est jeté dans une précampagne qui ne dit pas son nom. En effet, le parti au pouvoir espère, à travers cette démarche, remonter dans les sondages qui lui donnent une légère avancée face à l'opposition.

C'est au stade de Cape Coast à 165 km d'Accra la capitale que le NDC a

rassemblé ses partisans. Il s'agit pour le parti de regagner la confiance de ses électeurs dans une période d'austérité où le déficit budgétaire a atteint un chiffre record. Au cours de cette précampagne, le NDC met en avant ses réalisations et toutes les mesures entreprises pour le paiement des salaires malgré les déficits budgétaires. Des difficultés que l'opposition semble exploiter pour grimper dans les sondages et tenir la dragée haute au NDC au pouvoir depuis 2009.

TM

Parcours de l'entrepreneur

Aimée Abra Tenu, social and businesswoman

A 30 ans Aimée Abra Tenu est l'une des figures féminines les plus connues dans le monde de l'entrepreneuriat au Togo. Avec plusieurs distinctions et réalisations à son actif, la jeune dame se bat toujours pour l'émergence d'un entrepreneuriat social écologique et novateur. Découvrons le parcours de cette entrepreneure que beaucoup considèrent comme modèle pour les jeunes filles togolaises et africaines.



Aimée Abra Tenu

Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années dit-on souvent. C'est le cas d'Aimée Abra Tenu qui a manifesté très tôt son engagement -à 13 ans- pour les problèmes des jeunes de son quartier. C'est un engagement, une passion qui a conduit Aimée à créer en 2000 l'ONG Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus (STEJ) qui -au début- œuvrait pour un accès à

l'éducation, à la culture, à l'eau potable, l'assainissement et la protection de l'environnement. Le combat n'a pas été facile pour elle, mais avec de l'abnégation et beaucoup de travail, elle a fini par faire de son ONG un modèle d'entreprise qui concilie recherche de gains, actions sociales et respect de l'environnement.

« Notre ambition est d'arriver à promouvoir la production locale des produits agro-écologiques et produits alimentaires locaux transformés ...On a démarré sur des fonds propres de l'ONG. On a réussi à faire le minimum d'équipement nécessaire à la production. On va recycler maintenant jusqu'à 50000 sachets par mois, on tourne autour de 300000 F cfa de chiffres d'affaires par mois. Ce qui

permet pour l'instant de couvrir les charges de l'atelier mais pas encore pour gagner de l'argent et financer des projets sociaux. Mais on a de l'espoir et puis justement, on cherche des investisseurs, ceux qui y croient et qui veulent bien se lancer dans l'aventure avec nous. » Explique-t-elle. D'autres initiatives sont à l'actif de l'entrepreneure. Nous pouvons citer le 1er bar à Jus de fruits « ViViFruits », « Zamké » une structure de production de sacs et objets usuels à base de sachets recyclés et enfin une unité de fabrication des savons artisanaux à base d'huiles végétales dénommé « Kari-kari ».

Une conviction, une abnégation qui payent

Les idées originales d'Aimée Abra Tenu lui ont permis d'être désignée ambassadrice du programme Weena avec l'opérateur de téléphonie mobile MOOV TOGO du Groupe ETISALAT. Elle a également été nommée pour le « Prix ambassadrice Vlisco 2014 ».

Rachid

Hub technologiques

Rapport d'étude GSMA intelligence en Afrique

Le cabinet d'étude GSMA intelligence a rendu public un rapport dans lequel, il indique que les hubs technologiques sont en pleine explosion sur le continent.



Des Start-upper en réunion

Selon ce rapport une dizaine de pays seulement ont développé ce concept en Afrique. Il s'agit de l'Egypte, du Kenya, du Maroc, du Nigeria, du Ghana, de l'Ouganda, de la Tunisie du Sénégal et de l'Afrique du Sud. « L'Afrique du sud compte à elle seule 54 « hubtech », note RFI. Dans la plupart de ces hubs

technologiques on y trouve des start-up dans le domaine du service en ligne, du e-commerce, de l'économie de partage, du marketing digital, des technologies vertes, etc. Le rapport note cependant que la situation n'est pas la même dans tous les pays du continent.

Le manque d'internet

Des pays comme l'Algérie et le Madagascar comptent très peu de hubs technologiques (moins de cinq). La naissance de ces hubs technologiques est d'abord liée à la qualité de l'Internet câblé ou du Wi-Fi. Les réseaux téléphoniques sont aussi une alternative pour les start-up du digital qui se lancent et se développent dans ces hubs. En effet, le mobile est un outil indispensable pour les nouveaux entrepreneurs. Ces derniers commencent par attirer l'attention des opérateurs mobiles Orange et MTN. Le premier a lancé un incubateur à Niamey, au Niger. Et le deuxième a implanté deux espaces de co-working, à Buea et Douala, sur la côte camerounaise.

Le CTIC bientôt au Togo ?

Installé depuis 2011 Dakar, la société Croissance des technologies de l'information et de la communication (CTIC) est le premier incubateur de startups de l'Afrique francophone.

Pour accompagner la révolution digitale en Afrique, CTIC sélectionne des projets puis aide à mettre sur pied des entreprises dans le domaine de la technologie de l'information et de la communication, en les faisant aller vers de nouveaux produits et de nouveaux marchés. En cinq ans d'existence, le CTIC de Dakar a créé plus de 200 emplois et a incubé des entreprises devenues depuis des références dans le secteur des TICs. A Dakar, le CTIC accompagne la croissance d'entreprises dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, sous la forme d'un programme sur trois ans. Outre l'accompagnement d'entrepreneurs plus expérimentés, le centre propose un programme court sur 6 mois pour tester un modèle économique et a lancé récemment un programme de promotion des objets connectés.

CTIC Dakar veut aujourd'hui reproduire son modèle de centre d'incubation, comme elle l'a déjà fait au Niger. L'incubateur d'entreprise mène actuellement des études de faisabilité en Mauritanie, au Gabon et au Togo.

TM

Banque

Ecobank reconnaît le devoir accompli par son ex-président Kolapo

Engagés dans un bras de fer judiciaire depuis 2013, le groupe Ecobank Transnational Incorporated (ETI) et son ancien président du conseil d'administration, le Nigérian Kolapo Lawson ont finalement trouvé un accord financier.



Kolapo Lawson

Kolapo Lawson avait démissionné en 2013 du conseil d'administration de la banque panafricaine au moment de la crise qui avait ébranlé sa gouvernance. Dans un courrier dont nos confrères de jeuneafrique.com disent avoir copie, « le patron Nigérian, président du conseil d'administration d'Ecobank

Transnational Incorporated (ETI) entre septembre 2009 et octobre 2013 et fils de l'un des fondateurs du groupe panafricain, indique avoir trouvé un accord financier avec ETI mettant fin aux procédures judiciaires qu'il avait engagées contre ce dernier - et clôturant une bataille médiatique, juridique et financière déclenchée il y

a trois ans. Le montant de cet accord financier n'a pas été dévoilé », notent nos confrères.

En effet, l'ancien PCA Kolapo Lawson et son ancien Directeur Général Thierry Tanoh avaient été accusés « de tentative de manipulation de comptes et de cession d'actifs à bas prix ... », part de Laurence do Rego, alors directrice financière et du risque du groupe panafricain. La suite est une affaire de controverses, de démission, d'un feuilleton judiciaire et de tralala médiatique.

Pour sa part, M. Kolapo a toujours revendiqué d'être le « véritable lanceur d'alertes » sur les allégations d'irrégularités à Ecobank contrairement à la « frénésie médiatique orchestrée et calculée », a-t-il écrit dans son courrier.

Le devoir accompli

« Dans un courrier signé par le président d'Ecobank, Emmanuel Ikazoboh, et dont Jeune Afrique a obtenu une

copie, le conseil d'administration du groupe panafricain reconnaît le devoir accompli par Kolapo Lawson en mettant à jour ces allégations d'irrégularité. Le groupe bancaire a également accepté de procéder à un paiement sans reconnaissance de responsabilité en faveur de Kolapo Lawson. Ce paiement couvre les frais encourus dans le cadre des procédures engagées contre Ecobank et constitue un règlement complet et final de toutes les réclamations présentes et futures contre le groupe panafricain. ETI indique n'avoir aucun grief ni aucune plainte en ce qui concerne la conduite de Kolapo Lawson en tant que président de son conseil d'administration et reconnaît le service précieux apporté par [ce dernier et sa famille] au groupe bancaire pendant les 30 dernières années ». Lit-on sur le site jeuneafrique.com. Ce dénouement est peut-être la fin d'une période trouble qui a sûrement impacté négativement sur les rendements de la banque.

TM

Tabous et interdits, parlons-en !

Tabous, interdits...et croyances

Pourrait-on vivre dans un monde sans tabous ni interdits, un monde où tout serait permis ? La vie des communautés humaines s'organise en fonction de règles impérieuses qui rejettent certains actes ou comportements. Dans bien de pays africains en général, les traditions, on le sait, regorgent de beaucoup d'interdits. L'africain est tenu à l'observance de la loi coutumière par la soumission aux interdits. Leur respect est garant de la paix, de l'harmonie et de la concorde au sein de la communauté humaine, de la famille, du clan, etc. Leur violation, en revanche, pourrait entraîner des sanctions au sein de la communauté même.

En cherchant l'origine de ces règles, on entre dans les peurs ancestrales des hommes et dans les systèmes qu'ils ont forgés pour faire face aux puissances naturelles et surnaturelles du monde. Mais le monde des Tabous et des interdits est tout sauf cartésien, avec ses fonctionnements propres. C'est un monde parfois impénétrable. Les liens qu'ils constituent avec la pensée des clans anciens lui permettront de mieux comprendre les lois et les contraintes qui régissent notre vie. Et peut-être aussi d'y trouver les clés d'une plus

grande liberté.

Mariage, virginité, divorce, adultère, homosexualité, alimentation... Les codifications et les interdits sont nombreux et côtoient superstitions et violations de toute sorte de nos jours, dans nos sociétés qui tiennent à s'affranchir des diktats de ces interdits et tabous. Même s'il persiste toujours quelques poches de résistances, tenues et alimentées par des conservateurs qui plaident pour le respect de ces règles.

Quelques interdits et tabous qui caractérisent nos sociétés

Le balai dans les interdits



Un balai

Faire le ménage la nuit. Beaucoup de traditions au nord, comme au sud du Togo disent que cela attire des esprits. Balayer la nuit pourrait amener un étranger à venir vous rendre visite ; cette pratique chasserait la nuit le bonheur de la maison et peut même chasser et blesser les âmes qui se promènent tranquillement chez soi. Il ne faut jamais apporter son ancien balai lorsqu'on déménage. Il vaut mieux en acheter un nouveau.

Il ne faut pas balayer la poussière vers l'extérieur de sa maison – mais plutôt

la ramasser – car la chance s'enfuirait avec elle.

D'après certains textes, certains peuples d'Afrique croient que lorsqu'on frappe un homme avec un balai, on le rend impuissant. Mais apparemment que les Écossais croient que frapper un homme avec un balai lui apportera de la chance.

Si l'on veut qu'un visiteur quitte enfin notre logis, il suffit de retourner un balai derrière une porte.

L'utilisation de l'eau à la tombée de la nuit

De la même manière, se doucher quand vient la nuit, n'est pas très conseillé dans certaines traditions parce qu'il y a plus certains esprits qui descendent à ces heures ne sont pas en phase d'une certaine

manière avec l'élément « eau ». Selon ces dernières, les esprits de la nuit aiment l'eau, les égouts, les flaques d'eau et les salles d'eau etc. Et il faut être prudent pour se servir de l'eau, la nuit.

Se couper les ongles la nuit

Se couper les ongles (des mains ou pieds) la nuit, dans beaucoup de croyances, porte malheur.

Siffler la nuit

Selon, bien de traditionnalistes africains, siffler durant la nuit, est une invitation au serpent...et celui qui siffle ainsi s'expose aux morsures du reptile.

Respect du cadre conjugal et idolâtrie



Une dame en conversation

« Jadis, chez bien de peuples dans certains pays du Sahel, l'homme qui allait à la guerre s'interdisait tout acte répréhensible : vol, viol, rapine, meurtre des innocents, etc. Et, même sa conjointe restée à la maison devrait s'interdire toutes sortes de méconduite, de peur qu'en commettant des bêtises, son mari tombe sous le premier coup. Derrière ces moeurs, se cachait toute une idée de la transcendance. Aujourd'hui, il n'y a plus des tabous () ; même au front, on vole, on viole, on rapine,

on tue les innocents. Que peut-on attendre d'une armée constituée des violeurs, voleurs, pilleurs ? Que peut-on espérer d'une société où il n'y a plus des tabous fondés sur une certaine idée de la transcendance ? C'est-à-dire de la conviction qu'il y a quelque chose au-dessus de l'homme ; qu'il y a des actes, tels ceux liés au sexe, au sang, à la vie, etc. qui relèvent du symbolique», nous confie Attisso K., étudiant en Anthropologie à l'Université de Lomé.

Virginité ou la pratique du sexe hors mariage

L'une des phobies de bien de traditions, surtout ancrées dans la pratique de l'Islam, est la pratique du sexe assez tôt. Il est ainsi courant d'entendre dire que les pratiques sexuelles hors mariage dans ces milieux, se font par des voies, autres que l'appareil génital féminin.

Mais, c'est quasiment une pratique quasiment battue en brèche avec la modernité et peut-être avec la Bible, par la fameuse phrase du Christ à propos de Marie Madeleine : « Que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre. »

Du sexe en période de menstruations

La période des menstrues est déconseillée dans beaucoup de croyances pour les rapports sexuels. Violer un tel interdit attirerait des malheurs surtout pour les hommes qui s'entêtent. Il en va de même pour bien d'autres pratiques comme l'homosexualité, la

pédophilie, la sodomie, des rapports buccaux, des plaisirs solitaires, etc. En fonction des cultures, des croyances...ces différents interdits ou tabous peuvent être signes de grande impureté ou symbole de pouvoir magique. Tout dépend des croyances.

Réflexions sur l'interdit et le tabou

L'interdit est assimilable au tabou, qui est l'interdit de l'ordre religieux, social et moral, lié à quelque chose de prohibé dans une société donnée. Bien de penseurs et philosophes africains notent que : « Dans la conception africaine, le tabou est sanctionné d'une manière automatique. Pour le comprendre, il

faut saisir la nuance que les Africains font entre deux types de lois, celles à contenu juridique (souvent écrite) et celles à contenu non juridique (lois traditionnelles). La transgression de la loi juridique entraîne le coupable présumé devant les juges. En principe, cette loi n'oblige pas, car coupable ou pas, par l'intelligence ou avec des

Rapidtransfer Allez de L'avant

En un instant

Avec Rapidtransfer pour envoyer et recevoir de l'argent dans votre pays et à travers l'Afrique... Il est temps d'aller de l'avant avec Ecobank.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur ecobank.com



La banque partout, 24h / 24

Rapidtransfer



ecobank.com

Ecobank
La Banque Panafricaine

avocats capables, l'intéressé peut échapper à la peine sans éprouver aucun remord ni procéder à des

cérémonies compensatoires. Relevant elle aussi de la loi naturelle, la loi traditionnelle, par contre n'a aucun



Une réunion familiale

rapport avec les juges et les tribunaux, elle est plutôt protégée par des tabous. La définition des tabous dépend de la culture dans laquelle il est inscrit. Il est un tabou par exemple de commettre l'inceste, de trahir le pacte de sang,

Cette catégorie de loi oblige en conscience. Lorsque quelqu'un s'en est rendu coupable, il n'en dort pas des remords, redoutant la sanction automatique dont il s'est menacé.

Sanction

La sanction immanente trouve du reste son application initiale, pour le cas notoire, dans l'opinion de ceux qui parviennent à savoir quelque chose sur le tabou brisé et son auteur. Pour les négro-Africains, la réalité est que la sanction est imposée par un juge invisible, Dieu, les ancêtres, etc. qui sont en fait les garants des lois ayant

trait à la religion. Pourtant la personne qui transgresse le tabou n'offense pas Dieu. En milieu bantou, l'idée d'offenser Dieu n'est pas concevable. La personne qui transgresse le tabou, pêche contre elle-même, contre la communauté et contre les ancêtres. Faudra-t-il encore souligner que même la notion du péché est étrangère à la

mentalité bantou. Transgresser, veut dire faire quelque chose de défendu ou d'interdit. Le défendu renvoie à la loi à contenu juridique. En ce sens, il expose à des ennuis si l'on est pris sur le fait ou identifié par la suite. L'interdit renvoie aux lois protégées

par le tabou. Il est défendu de tuer, de voler, mais ces actes ne tombent pas sous l'interdit. Par contre, il est défendu de commettre l'inceste. Qui transgresse le défendu est puni par les juges ; qui transgresse l'interdit est justiciable de Dieu. »

Transgression de la loi coutumière

Malgré la rigueur morale, il n'est pas étonnant de voir certains membres de la communauté dévier du droit chemin en transgressant la loi coutumière. En fait, toute déviation du droit chemin est traduite par le concept, de « la faute », manquement, transgression, péché. En effet, le pire des maux est ce qui tue la vie en communauté, celle-ci étant le plus grand trésor hérité des ancêtres. De ce fait, tout acte qui brise la communion clanique ou familiale et qui frise la promotion de la vie humaine est ce que l'on qualifie de faute morale. Car, la communauté, héritage ancestral, est le lieu normal de l'épanouissement de la vie humaine. La solidarité africaine est une fidélité à l'ensemble des valeurs de la société ancestrale, qui s'exprime par la justice fraternelle et la pratique de la coutume. Le péché contre la communauté est le nom des mauvaises attitudes contre la coutume et les relations altérées tant au niveau religieux, social, familial que juridique. Il est synonyme des comportements injustes et des transgressions du droit coutumier temporel. On l'aura compris, la faute ou le péché, lèse à la fois Dieu et la communauté. En effet, chez beaucoup de peuples en Afrique, la communauté



Un homme en train d'écraser du piment

et la personne sont fondées sur Dieu créateur de sorte que le profane et le sacré se compénètrent. Celui qui lèse la communauté est contre la Providence de Dieu. On comprend, comme dans nombre de cultures africains, le critère de bien et du mal était uniquement en conformité à la solidarité communautaire et à la coutume.

Togo Couleurs (mois d'août 2016)



Service et détente

Blague du jour: Authentique rédaction

Authentique rédaction d'un élève de 3ème.

Sujet :
Que pensez-vous de cette affirmation : « Ventre affamé n'a point d'oreille » ...

Voici fidèlement le chef d'œuvre de la rédaction:

Introduction:

Le ventre est la partie du corps qui comporte les intestins, le foie, les poumons et l'estomac dans lequel la nourriture vient rester. Les oreilles de leur part sont situées sur la tête qui est séparée du ventre par le cou. Le ventre qu'il soit affamé ou pas ne peut donc pas avoir faim. La personne qui a dit donc que "le ventre affamé n'a point d'oreille" a zéro, il ne connaît pas la science et le corps humain. Il n'a pas fait le cours élémentaire. Nous aurons les preuves dans les lignes suivantes.

Corps du devoir:

C'est ma première fois d'entendre qu'il y a des oreilles sur le ventre et que ces oreilles disparaissent quand on a faim. Je crois que c'est un problème de sorcellerie car je n'ai pas moi les oreilles sur le ventre.

Conclusion

Donc celui qui a dit ça, comme je le disais dans mon introduction, ne connaît pas le corps humain, il n'a pas fait le cours élémentaire. Même si tu ne manges pas pendant une semaine, tes oreilles seront toujours là. C'est tout simplement un problème de sorcellerie et il faut aller voir les vieux du village pour régler ça.

Le correcteur de cette copie a mis comme note : 1,25 / 20 et comme annotation, hors sujet devrait être rétrogradé !
A votre humble avis, quelle note donneriez-vous à cet élève?

Jeux : En tenant compte du sens des trois flèches du départ, tracez une ligne qui servira de voie à ce garçon d'attraper le poussin. Nb: Les démons vangeurs (☠) tuent tout ce qui emprunte leurs voies; mais vous pouvez facilement emprunter les voies des démons aveugles (👁).

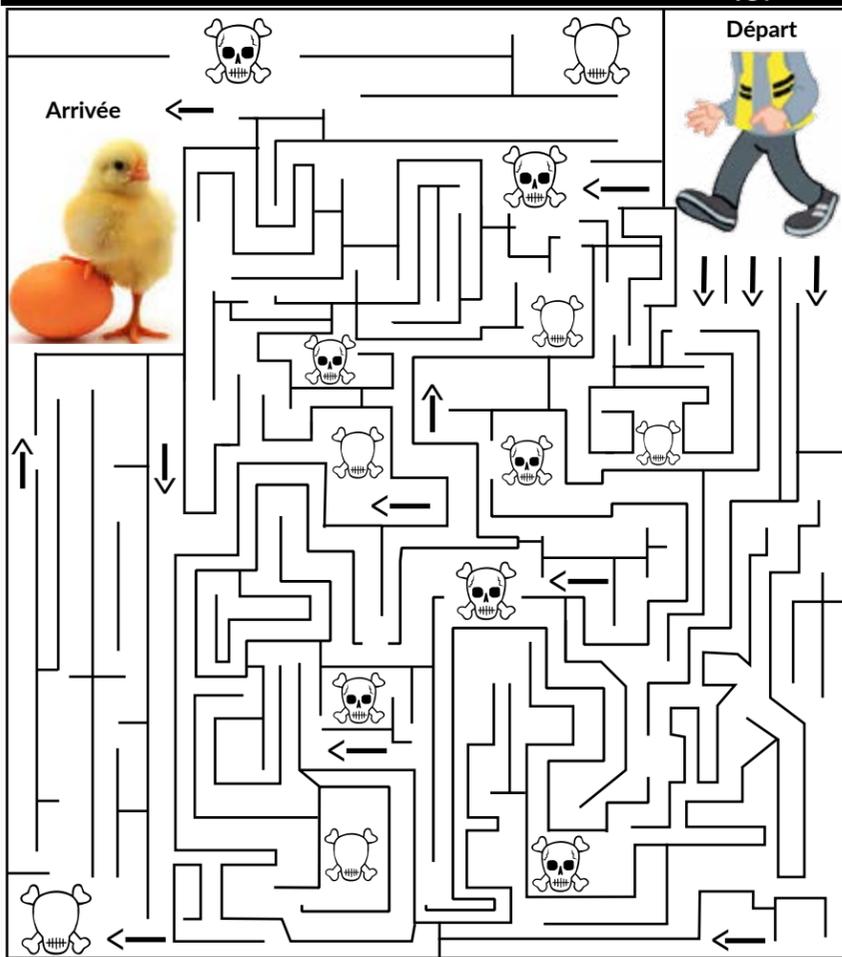


Photo du jour



Proposez une légende à cette photo

Pharmacies de garde du 22 au 29 /08/ 2016

- DE LA VICTOIRE (Avédji wéssomé), Tél: 22 45 74 92
- BEL AIR (Rue du commerce), Tél: 22 21 03 21
- JUSTINE (Tokoin Habitat), Tél: 22 21 00 01
- KPEHENOU (Bd Houphoët Boigny), Tél: 22 21 32 24
- LA REFERANCE (Adidogomé), Tél : 23 20 24 15
- BONTE (Route de Ségbé, face Sanol), Tél : 92 94 84 40
- LIBERATION (Avenue de la libération), Tél : 22 22 25 25
- RAOUDHA (44 95, Bd zio, Togo 2000), Tél: 22613939
- DEO GRATIAS (Kotokou Kondji), Tél: 22 21 83 31
- PATIENCE (Tokoin Gbadago), Tél: 22 21 60 94
- LA FLAMME D'AMOUR (Agodéké), Tél : 22 45 70 14
- NOTRE DAME DE MEDJI (Bd de 13 Janv), Tél : 225150 49
- MAWULE (Bè kpota, Gakpoto), Tél : 22 27 11 21
- HORIZON (Nyékonakpoè), Tél : 22 20 42 42
- FOREVER (Tokoin forever), Tél: 22 26 11 77
- CAMPUS (Adéwui), Tél : 22 21 56 32
- SARAH (ADAKPAME), Tél : 22 27 09 25
- LE DESTIN (Baguida), Tél: 22 41 15 41
- ABRAHAM (Agoè Logopé Kossigan), Tél : 22 50 10 00
- FRATERNITE (Hédranawé), Tél : 22 26 81 55
- EXCELLENCE (Agoè démakpoè), Tél : 22 51 77 87
- MAINA (Agoè Assiyéyé), Tél : 22 33 65 34
- ST ESPRIT (Agoè, face CEG Agoè Est), Tél : 22 40 29 06
- APOTTHEKA (Face siège FTF,), Tél: 22 61 57 57
- ORCHIDEE (Léo 2000), Tél : 22474287
- AKOFA (Av- Maman N'danida, Amoutivé), Tél: 22210097
- EL SHADAÏ (Klikamé), Tél : 22 51 44 25
- DU POINT E (Djidjolé, route goudronnée de Djidjolé)
- SOLIDARITE (Rue Avédji Vakposito) ; Tél : 22509707
- MATHILDA (Lomégan - ODEF), Tél : 22 51 15 34

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niçger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

- DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
- EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)
- FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
- TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
- SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

- MOOV :Tél. 22 20 13 20
- TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
- TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

- DR THIERRY CASTANET ; Tél: 90 97 15 15
- DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
- CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
- CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
- CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
- CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
- HORLOGE PARLANTE; Tél: 116

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

- HÔTEL DU GOLFE (10 av S. Olympio); Tél: 22 21 65 45
- LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11
- HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
- DANSES COURS DE ZUMBA
- COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE « LES ANGES »; Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
- MUSCULATION ET MASSAGE
- Le Nautilus-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30
- PISCINE / AQUAGYM
- HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30
- PIZZERIA MAMMA-MIA
- HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63
- HÔTEL LA LINETTE (Agbodrafo); Tél : 22 32 34 32
- HÔTEL LE LAC (Agbodrafo) Tél: 22 21 08 10

SUPERS MARCHES A LOME

- MARCHE ABATTOIRE (Juste en face du Super Marche Le Champion)
- CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB)
- RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
- LE CHAMPION SUPER MARCHÉ (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

LES FRUITS ET LEGUMES

- MARCHE ABATTOIRE (Juste en face du Super Marche Le Champion)
- MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
- PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

LES PLAGES

- COCO BEACH, Tél : 22 71 49 37
- PURE PLAGE (Qtier Baguida, après usine Picos) ; Tél : 92 96 56 48
- MARCELO BEACH (Qtier Baguida) ; Tél : 22 27 21 55 / 93 67 67 67
- NEW RAMATOU PLAGE (Zone portuaire Lomé) ; Tél : 22 41 53 39 / 92 88 03 58
- NOVELA STAR (Avépozo; route Lomé-Cotonou) ; Tél : 22 71 00 08
- ROBINSON PLAGE (Juste après le pont du port) ; Tél : 22 27 58 14

DANSE

- COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél : 90 79 79 90
- COURS DE ZUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75
- CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél : 90 15 39 87
- SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

Arts plastiques

Richard Laté Lawson-Body, un artiste de la contemplation

Dans les pas de Frédéric Bruly Bouabré et dans la grande tradition d'écriture d'artistes, Sokey Edorh a inventé son propre alphabet pour se départir des silences, Kossi Assou son écriture totémique, Richard Laté Lawson-Body quant à lui trace sa ligne vers la synesthésie, une abstraction onirique.



Richard Laté Lawson-Body

Son travail traite de l'abstraction, de vibration et objets en décomposition ; il va vers la microscopie pour donner forme à des objets qui semblent a priori insignifiants, invisibles à l'œil nu. Il est en dehors des jeux, des faits de société formels tels qu'on les voit : violence, sport, problèmes politiques, vie quotidienne... Il donne à voir ce que la nature offre d'admirable mais minés par nos vécus nous n'arrivons pas à percevoir. Son écriture s'oriente vers l'insignifiant, le microcosme pour révéler ce qui est caché aux yeux du commun des mortels.

Richard Laté Lawson-Body part de l'abstraction pour aller vers le figuratif. ...Il s'intéresse aux micro-éléments de la nature à savoir moisissures, champignons, algues, virus : « Certains de ces éléments sont le produit d'une certaine décomposition des déchets solides que nous produisons et qui finissent par se recomposer en êtres vivants utiles pour la plupart du temps. Il suffit de pousser nos recherches en la matière et nous verrons que la nature est formidable. Prenons juste l'exemple du biogaz ou encore de la pénicilline. »

Le parcours atypique d'un peintre adepte de l'abstraction lyrique

Le parcours de ce jeune homme d'à peine 30

ans qui n'a fait aucune école d'arts plastiques est très surprenant. Il se définit lui-même comme plasticien, calligraphe et poète togolais. Mère ménagère, père frigoriste, il est l'aîné d'une fratrie de trois enfants et vit toujours dans sa famille. Il est né dans une famille chrétienne dont il a sûrement hérité de certains principes religieux et d'une discipline de vie. « La notion de clair-obscur, de lumière et ombre est inhérente au monde. Ainsi toutes créations résultent d'une coexistence d'éléments complémentaires ou contradictoires. » répond-il quand nous lui faisons remarquer que la plupart de ses œuvres sont un ballet d'ombres et de lumière.

« La pauvreté m'a personnellement formé et j'ai appris à définir des stratégies pour pouvoir en sortir ». A neuf ans, il découvre le métier de la plume par le biais de la calligraphie. Ses acquis en calligraphie l'ont orienté vers le dessin. Depuis l'école élémentaire jusqu'à l'Université, il a une passion avérée pour les études de l'art qu'il pratique en autodidacte. Une licence de « gestion marketing et stratégie » à l'Université de Lomé en poche, il se forme dans une grande imprimerie de Lomé sur les nouvelles techniques graphiques. Au cours de cette formation, il constate que les papiers, rebuts de la production sont souvent brûlés et décide donc de travailler sur du papier récupéré. Pour peindre, il utilise de l'acrylique, de l'huile, des encres et des pigments.

Au lieu de baisser les bras devant la presque indifférence des populations pauvres à la beauté et à l'art, il philosophe : « Pour faire vivre l'art, il faut des édifices, des bâtiments bref une bonne urbanisation et une bonne politique en la matière avec une vision claire qui encourage le mérite et l'excellence. Nous vivions dans un milieu à la limite de la misère et la priorité de nos populations n'est pas encore de se cultiver. Ils ont des besoins pressants notamment en termes de santé et d'éducation. Mais l'art c'est quelque chose de plus fort que la pauvreté et c'est un grand facteur de

développement sur plusieurs plans. Je suis venu à l'art par passion et c'est devenu une mission que je fais avec foi. Le public togolais aime le beau et tout au long de notre histoire contemporaine il l'a démontré de plusieurs manières que ce soit sur le plan culinaire ou vestimentaire. » Il finit par croire qu'il est un vendeur de Bible devant une mosquée.

Richard Laté Lawson-Body : Son style et l'accueil réservé à ses œuvres

D'un côté, on perçoit sur ses toiles des gestes rapides, sauvages ou un peu plus maîtrisés qui s'apparentent au tachisme, ce courant qui était une réaction au cubisme et à l'abstraction géométrique. L'abstraction lyrique de Laté Richard Lawson-Body laisse la matière s'exprimer elle-même : transparence, superposition, mélange de techniques et d'écriture. Il faut prendre du recul pour entrer dans son travail. La lecture automatique anthropomorphe permet de dégager quelques formes, symboles ou silhouettes - ou dessins de petits personnages empêtrés dans des univers dès fois en noir et blanc. Matière et/ou gestualité sont affirmées puis détournées en quelques points pour y inscrire une « histoire » repérable... On découvre vite une abstraction plutôt onirique...

Les œuvres de Laté Lawson-Body séduisent et sont vendues au Nigeria, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Japon et en France.

Il lui reste des chemins à parcourir, des niveaux à atteindre pour peaufiner son travail, agir sur ses œuvres, intervenir pour mieux les styliser afin que les clés apparaissent. Il ne doit aucunement laisser la nature souveraine prendre le dessus sur son écriture. L'homme est humble, patient et persévérant. Richard Laté Dodji Lawson-Body croit en son avenir. « Je continue de creuser et je sais que le bonheur est au bout de l'effort ».

Togocultures.com

Reniss, la nouvelle princesse de l'Afropop camerounais s'impose

Sublime, enjouée et charismatique, la talentueuse et polyglotte, camerounaise Reniss, envahit les ondes et les chaînes musicales avec son titre la « sauce ». Sorti en décembre dernier, le morceau marche bien auprès des initiés à la musique camerounaise mais dépasse les frontières du pays et de la diaspora camerounaise.



Reniss dans sa mode vestimentaire

Originaire du Nord-Ouest du Cameroun, région anglophone, elle est actuellement le nec plus ultra de la musique camerounaise. Son tube « La Sauce » est en train de faire le tour du monde avec l'arrivée du clip, dévoilé au début du mois de mai. Son interprète Reniss, confirme son authenticité artistique et son

style.

Reniss est une artiste Camerounaise signée sous le label New Bell Music.. A son actif elle a (02) deux E.P (maxi) « Afrikan Luv » et « Milkish » disponible sur le site www.newbellmusic.com et travaille actuellement sur son album qui sortira au courant de cette année.

Mais alors c'est quoi « la sauce » en fait ?

« La Sauce » reprend des rythmes du bikutsi, à la fois genre musical et style de danse traditionnels nés dans le sud du Cameroun. Le style a été popularisé dans les années 80 et est actuellement porté par des artistes comme Lady Ponce ou Mani Bella.

Dans les paroles tout autant que dans le clip, Reniss joue avec les différents sens que ce terme peut avoir dans la culture camerounaise. « Les hommes aiment les femmes à cause de la sauce » chante la jeune femme comme une métaphore à l'acte et aux prouesses sexuelles, « une voleuse/gâteuse de sauce » est une briseuse de couple. Quand Reniss menace « Ne mets pas ton doigt dans ma sauce » ou « Ne prépare pas mon nom dans ta

sauce », elle appelle ses interlocuteurs à s'occuper de leurs affaires et à arrêter de commérer sur elle. Explique l'artiste dans une interview accordée à la chaîne Trace Tv.

Le morceau est produit par le rappeur-producteur Jovi Le Monstre, artiste phare de la scène urbaine camerounaise à qui l'ont doit les titres « Et P8 Quoi? » et « Zélé ». Il est aussi le patron de New Bell Music, label sur lequel est signée Reniss.

Style et coiffure de l'artiste

Reniss, s'est imposée comme un vent de fraîcheur dans le paysage afropop. Mais plus encore, la jeune Camerounaise se distingue de ses pairs par un style vestimentaire à la fois frais, moderne et authentique. Son sens de la mode se veut, réfléchi, recherché, et pensé. Dans le clip de « La sauce », la jeune femme arbore une coiffure des plus originales inspirées de la tribu Betsimisaraka de Madagascar.

La coiffure que porte Reniss dans le clip est une coiffure traditionnelle de la tribu Betsimisaraka de Madagascar. Elle est composée de tresses courtes qui se terminent en pompon. Son look pagnes, raphia, coiffures au fil, bantu knots, nattes, cauris, bijoux, Reniss s'inspire de tout ce que le continent africain a à offrir de plus beau en le remettant au goût du jour. Et ça marche! Ses looks valent toujours le détour et sont mis en valeur dans des clips savamment travaillés.

Elom H.(stagiaire)

Lire

« ...La peur, cette peur que je porte dans entrailles survient de son antre. La douleur aussi. Les murs blancs. Le plafond de plâtre, la lampe blafarde, la pièce elle-même s'est ensevelie sous le cortège d'ombre de la nuit. Il n'y a plus de porte, ni de lit. Plus d'est, ni d'ouest. Plus de nord ni de sud. J'ai l'impression de nager dans un air saturé, au gré de la pesanteur. La boule ! elle roule ! elle tourne ! Seules les lumières rouges et vertes de l'inférieure machine sans visage ne bougent pas ; elles me tiennent éveillé. Les pas et les sonneries se sont tus. Provisoirement, J'ose l'espérer. Je le comprends ; le moment est aux heures creuses. Je regrette la lampe aux rayons carnassiers ; la machine et son tic-tac, reniés dans l'ivresse de la lumière blême, deviennent des alliés, des complices ; je m'accroche à elle, aux taches lumineuses de ses torches. Même vaincu par le sommeil, je me souviens d'elle comme un aveugle du soleil, je rêve de ces pâles lueurs. Je ressens, je respire sa chaleur, j'entends ses battements mêlés à ceux de mon cœur.

Mais la nuit ne dure qu'un instant. Comme un baiser. Un parfum. Un cauchemar. Presque jamais, d'ailleurs. Quand la lumière revient, fraîche comme une sueur matinale, je retourne ma veste. Je m'agrippe maintenant au silence, traître hier, fidèle aujourd'hui.

La vie, ici, c'est ça. La lumière. Les voix, les pas, les sonneries, les cris stridents qui dépassent parfois les autres bruits fréquents, qui déchirent le silence comme un éclair le ciel. Les ombres blanches ou vertes qui se baladent dans la pièce, qui me jettent des regards timides, humides, effrayants, méchants, rassurants, lénifiants.

La vie, ici, c'est encore ça. La nuit. Ses hordes d'ombre hostiles, ses silences qui brûlent comme du vitriol, ses peurs, ses conspirations, ses dédales, ses rêveries, ses pourquoi, ses comment sans réponses, ses lumières factices, ses vastes édens, ses châteaux de sable, ces ruisseaux cristallins qui se subliment sous le joug des rais du soleil.

La vie, ici, c'est encore et toujours ça. La lumière. La nuit. La lumière. Puis la nuit. Cette nuit toujours gluante, cette nuit qui m'étreint, qui m'interroge, qui me laisse de vagues souvenirs, de mèche avec le silence, mais aussi le sommeil qui me convoite les paupières et me conduit à travers mille couloirs sombre.... »

Extrait de TOUS LES CHEMINS MENENT A L'AUTRE de Janis OTSIEMI. Pp 18 à 19



Sports

Transfert

Deux footballeurs togolais dans le championnat israélien

Deux joueurs togolais, Prince Ametokodo et Didié Kougbenya ont signé cette semaine des contrats avec des clubs locaux israéliens.



Ametokodo Prince

Le championnat israélien n'est pas certes une destination habituelle des joueurs togolais, mais il faut croire qu'avec le renforcement de la coopération des deux pays, le championnat israélien va accueillir de plus en plus de joueurs togolais. Cette semaine, Prince Ametokodo a rejoint le club de Kiryat Shmona (D1, nord d'Israël). Ce dernier, apprend-on du site internet d'informations sportives

Africa Top Sports, est le fils de l'ancien international Messan Ametokodo.

Autre joueur togolais dans ce championnat, il s'agit bien sûr de Kougbenya. Il a signé pour une saison avec le Macabi Netanya Club (D2). Notons que le joueur évoluait dans le passé au sein d'autres équipes israéliennes à Ramla et Ashdod (D2).

TM

Bangladesh

Tom Saintfiet paraphe un contrat de 3 mois

Tom Saintfiet est le nouveau sélectionneur du Bangladesh. Le technicien belge a été présenté à la presse ce mardi après avoir paraphé un contrat de 3 mois. Il retrouve ainsi du service après avoir quitté la sélection du Togo en avril dernier.



Tom Saintfiet

Saintfiet était en contacts avec le Bangladesh depuis quelques semaines. Il avait effectué un premier voyage dans le pays pour y rencontrer les responsables. Puis il a mis la proposition en stand by pour passer l'interview au Nigéria où il avait été retenu sur une short-list pour remplacer Sunday Oliseh. Finalement, c'est Salisu Yusuf qui sera choisi pour conduire les Super Eagles avec comme conseiller technique le

Franco-allemand Gernot Rhor. Passé notamment par la Namibie, le Zimbabwe, l'Ethiopie ou encore le Malawi en Afrique, Saintfiet va découvrir un nouveau challenge. Il a signé en compagnie de Paul Thomas Smalley qui sera Directeur technique et stratégique de la BFF (Fédération bangladaise de football).

africatopspor.com

FTF

Le SG fait le point sur le congrès ordinaire de Notsè

Tenu à Notsè le 20 août 2016, le premier congrès de la Fédération togolaise de football (FTF), sous le mandat du Comité exécutif élu le 13 février 2016 s'est passé dans une ambiance bonne enfant.



Pierre Lamadokou

Selon le Secrétaire Général de la Fédération Togolaise de Football Pierre Lamadokou, c'est grâce aux autorités politiques et administratives de la préfecture de Haho si ce congrès s'est bien passé. Et surtout, à la bonne disposition d'esprit affichée par les différents acteurs. Ce qui a permis d'atteindre les objectifs fixés par la FTF selon ce dernier. Objectifs qui sont donc le renouvellement avec le rythme normal de fonctionnement d'une fédération sportive membre comme le recommandent les

textes en vigueur au Togo. Et aussi, le respect des directives des instances internationales de football à savoir la FIFA et la CAF.

Présent à la cérémonie d'ouverture de ce premier congrès, le président de la FTF le col. Guy Kossi AKPOVY a tenu à saluer l'ambiance dans laquelle s'est tenue le congrès et a beaucoup insisté sur le respect des dispositions instaurées par la fédération locales et celles établies par la FIFA et la CAF. Dans son communiqué datant du

23 août, le Comité Exécutif de la Fédération Togolaise de Football a tenu à remercier le gouvernement pour son soutien. Sans oublier, les autorités politiques et administratives, traditionnelles et religieuses de la préfecture de Haho, les associations membres et tous ceux qui ont contribué pour la bonne marche de ce congrès ordinaire.

Etienne Pamessam (stagiaire)

Eliminatoires CAN U17

Les équipes favorites éliminées

Carnage dans les rangs de plusieurs cadors du continent à l'issue des matchs retour du 2^e tour des éliminatoires de la CAN U17, Madagascar 2017. Egypte, Algérie, Tunisie, Nigéria, Afrique du Sud, tous sont éliminés.



CAN 2017 U-17 à Madagascar

Le Nigéria n'a pu se qualifier face au Niger le week-end dernier dans le cadre des matchs retour de 2^e tour des éliminatoires de la CAN 2017. Les super Eagles se sont inclinés sur un score de 1-3. L'Egypte également n'a pu rattraper

son retard de deux buts de l'aller. Nouvelle défaite des jeunes Pharaons 1-2 face aux jeunes Walyas d'Ethiopie. Le Maroc reste aussi à quai. Malgré un score identique sur l'ensemble des deux matchs, les Lionceaux de l'Atlas ont perdu dans les tirs au but face à la Guinée.

Le Ghana s'est fait peur mais passe. Dominateurs 5-1 à l'aller, les Black Starlets se sont inclinés 1-4 face au Burkina Faso mais suffisant pour se qualifier pour le tour suivant. Le Cameroun s'impose au Kenya 2-1. Le Congo assure devant la Namibie 3-0 à domicile. Corrigé 9-0 à Ndjamena, le Tchad ne s'est pas déplacé pour la manche retour à Bamako. Le mali se qualifie pour le tour suivant.

Le troisième tour des éliminatoires de la CAN U17 se dispute en aller le week-end du 16 septembre et en retour du 30 septembre au 2 octobre.

TM

Handball / IHF Trophy

Le Benin et le Ghana débent bien la compétition

Les équipes masculines et féminines U20 de 6 pays de l'Afrique de l'Ouest disputent depuis le 21 août le tournoi régional de handball de la zone III dénommé IHF Trophy.

En match d'ouverture, les Béninoises ont nettement dominé les Nigériennes 36-8. L'équipe dame du Togo s'est inclinée devant celle du Ghana sur un score de 16-26, matchs disputés le 22 août sur le terrain de handball du stade omnisports de Lomé.

Les six équipes masculines évoluent en deux poules de trois dans le cadre de l'IHF Trophy. Chez les hommes, chaque poule dégagera les deux premiers qui joueront les demi-finales et les deux vainqueurs joueront la finale. Les dames jouent en poule unique et l'équipe qui aura comptabilisé le plus de points sera sacrée championne.

Tous les pays qui prennent part à cette compétition se sont fait représenter par des équipes féminines et masculines à l'exception de la Côte d'Ivoire qui est arrivée seulement avec une équipe masculine.

Les demi-finales et la finale masculine auront lieu demain vendredi, A cette même date les dames livreront leurs derniers matchs de poule. Le Togo jouera contre le Bénin et le Niger contre le



Cérémonie de présentation des équipes

Burkina Faso. Au niveau des hommes, dans le groupe A, le Ghana se mesurera au Niger et dans le groupe B, le Burkina Faso à la Côte d'Ivoire.

En rappel, ce tournoi a pour objectif de dégager les meilleurs dans les deux catégories pour une compétition continentale dénommée « trophy continental » l'année prochaine dans un pays africain dont le choix se fera plus tard.

Elom H. (stagiaire)

Mecque Départ de la première vague de pèlerins togolais

Plusieurs musulmans togolais ont quitté lundi Lomé pour Djeddah dans le cadre du pèlerinage à La Mecque.



La Kaaba

Le départ de cette première vague de l'aéroport international Gnassingbé Eyadema s'est fait en présence du ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, Payadowa Boukpepsi et de son collègue de la Sécurité, le colonel Damehane Yark. « Toutes les mesures administratives, policières et aéronautiques ont été prises, toutes les vérifications ont été faites, tout se passera très bien », a rassuré Payadowa Boukpepsi.

Ils étaient au total 355 pèlerins à prendre leur vol à destination de Djeddah pour remplir leur devoir religieux. Pour ce premier vol qui ouvre le bal des navettes qui achemineront 1650 Togolais en Arabie Saoudite, les pèlerins ont quitté le Togo à bord d'un vol spécialement affrété pour l'occasion.

La Commission du Hajj a agréé 39 agences de voyages auprès desquelles

les pèlerins se sont enregistrés avec un prix de séjour qui s'élève à 2050000 francs Cfa. Trois compagnies aériennes ont été choisies pour assurer le transport de tous les pèlerins.

Pour rappel, les ministres Payadowa Boukpepsi en charge de l'Administration territoriale, Yark Damehane de la Sécurité et le Directeur de l'Agence nationale de l'aviation civile, Gnama Latta, ont invité les responsables de la Commission du Hajj à prendre des dispositions pour que le séjour des pèlerins togolais en terre saoudienne soit un succès. Dans un cadre d'accompagnement, les autorités togolaises ont mis à la disposition des candidats pèlerins une ambulance pour leurs besoins. « Nous devons nous assurer que les candidats se portent bien avant leur départ de Lomé ». Pour cette année 2016, la période du Hajj est fixée du 1er au 20 septembre.

Dépêches Togo

Circulation à Lomé Education routière aux carrefours

Depuis quelques semaines, des automobilistes à Lomé rencontrent aux différents carrefours des agents de l'éducation routière chargés de veiller au respect du code de la route. Pourquoi cette présence ? Qu'en pense la population ? TogoMatin s'est intéressé au sujet.

Habillés en gilets orange derrière lesquels l'on peut lire « Education routière », les agents de l'éducation routière sont présents aux différents carrefours de la capitale. Cette nouveauté est une initiative qui découle d'un concept dénommé Projet de renforcement des capacités des étudiants en civisme, citoyenneté et sécurité routière (PROMOCIV). Il est initié par trois ministères à savoir le ministère de la sécurité, le ministère des transports et celui de la formation civique.

Ces agents ont bénéficié de deux mois de formation sur le civisme, la citoyenneté et la sécurité routière de la part de ces trois ministères. Ces derniers ont donc la responsabilité d'éduquer la population et faire comprendre à celle-ci les bienfaits du respect du code de la route et des valeurs citoyennes.

Selon Jean, un agent de l'éducation routière, le premier objectif sera d'intervenir à la prochaine rentrée dans les universités publiques et privées du Togo pour le renforcement des capacités des étudiants en matière de civisme, de citoyenneté et de sécurité routière.

Cette initiative est très bien accueillie au sein de la population. Dodji, un conducteur de taxi moto se réjouit car



Un agent de l'éducation routière en pleine fonction

les agents « font un bon travail. Je pense que la population commence petit à petit à s'habituer à leurs consignes. Tout ça s'est pour notre bien ».

Même son de cloche au niveau des agents de l'éducation routière qui se disent être satisfaits du comportement de la population même si certains usagers tardent à prendre en considération les consignes qui se donnent sur les routes.

Etienne Pamessam (stagiaire)

Approche de la rentrée Lobbying pour les inscriptions

Les vacances scolaires 2016 au Togo tirent furtivement vers leurs fins. La rentrée des classes s'annonce à grand pas. En prévision à la reprise des classes, des directeurs des établissements scolaires surtout privés ont entamé une campagne pour vanter leurs exploits et rendements en fin d'année dans le but d'inciter les parents à inscrire leurs enfants auprès d'eux. Quoique le procédé marche pour certaines écoles, il y a lieu de se demander si cette démarche respecte des promesses qu'on retrouve souvent sur des tableaux devant ces établissements scolaires.

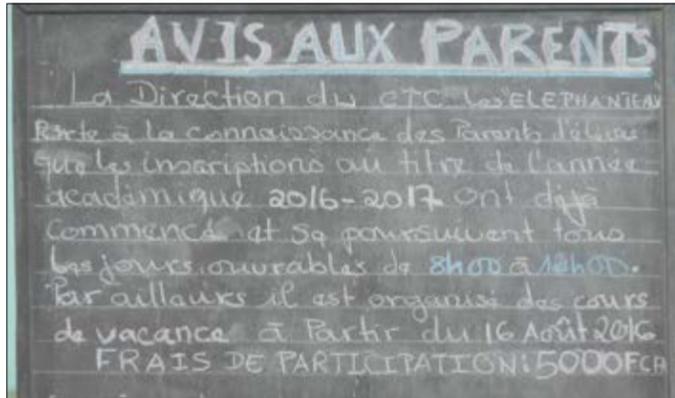


Tableau d'affichage

Un tour à Lomé dans des quartiers comme Tokoin, Agoe-Logopé Agbalépédogan et on constate que le regard du passant est capté les annonces des écoles.

De ce constat, notre curiosité nous a permis de nous rendre que les préparatifs pour la rentrée scolaire ne se font pas seulement au niveau des revendeurs de tissus pour uniformes ou des libraires miss aussi des directeurs ou conseils d'écoles des premier et second degrés.

Ces préparatifs concernent le nettoyage, la réfection des tables bancs et des salles de classes. Le plus captivant de ces préparatifs est le message que les établissements laissent à leurs devantures. Parmi ces messages écrit des fois à main levée sur des tableaux, on peut lire ceci : « les inscriptions ont commencé et se poursuivent jusqu'... Il est accordé une remise de 10% sur la scolarité aux premiers inscrits ».

Les promesses des établissements privés sont-elles tenues ? De l'avis de certains anciens parents d'élèves de ces établissements, il ressort que ces messages pressent les parents à inscrire

leurs enfants dans le but de bénéficier de réduction de frais scolaire et attendre un bon rendement à la fin de l'année scolaire. Cependant certains parents d'élèves sont restés sur leur soif.

Pour Afi, une mère de famille rencontrée à Tokoin, elle a déclaré que « certains établissements promettent un meilleur encadrement pour les enfants mais le plus souvent l'année se termine mal surtout pour des élèves qui sont en classes d'examen ». Elle a ajouté que « des écoles changent de maîtres et de professeurs au cours de l'année et cette situation défavorise les apprenants ». Si le lobbying que des écoles font en début de chaque rentrée scolaire est remis en cause, il urge que les chefs d'établissements mettent en place un système crédible pour montrer aux parents d'élèves le rabais qu'ils octroient sur les frais scolaires un nouveau premiers inscrits mais aussi une gage pour ressuer les parents que leurs enfants ne se retrouveront sans maîtres ou professeurs à un moment donné l'année scolaire.

Justin Amaah (stagiaire)

Lettre ouverte de Rodrigue Yao Norman

(Suite et fin de la page 2)

... et celui de fonctionnaire au Ministère de la Culture jusqu'à sa retraite. Pire, ses meilleurs cachets d'artiste ne lui ont été payés qu'à l'extérieur du Togo et cela, bien après sa retraite. Non, notre Doyen n'a pas vécu « rassasié du métier d'artiste » malgré l'immense talent dont il a pu irriguer plusieurs générations de Togolais et d'Africains. Pour cette unique raison, lorsqu'à soixante-dix ans passés, à la satisfaction de nous tous, vous lui reconnaissez enfin son mérite, celui d'avoir rendu des services à la Nation, cela valait la peine de s'assurer qu'il fût à l'abri du besoin ou qu'il eût de quoi assurer ses vieux jours. Cela valait surtout la peine de redonner un vigoureux sens à cette vieille tradition républicaine en récompensant, ne serait-ce que de façon exceptionnelle, notre Doyen pour services rendus au Togo, a fortiori quand il en avait besoin. Or, à soixante-quatorze ans, notre Doyen, fait Officier de l'Ordre National du mérite était obligé d'aller travailler en empruntant malgré sa jambe fracturée et les douleurs inhérentes, les services de zémidjan depuis Zanguéra jusqu'à Nyekonakpôé.

Non, Monsieur le Président, il ne prenait pas de tels risques parce que simplement il aimait le théâtre. Il n'y a pas de doute, il l'aimait, il l'a démontré à maintes reprises, mais c'est parce qu'il avait besoin des revenus de

cette production, comme par hasard étrangère, pour payer ses soins; sa pension d'ancien fonctionnaire et ses cachets d'artiste à l'intérieur du Togo ne suffisaient pas.

Monsieur le Président, au fond, je vous écris pour vous dire que notre Doyen, parce qu'il a rendu d'incalculables services au Togo, méritait d'être mieux traité qu'il l'a été; et qu'à travers lui, c'est une grande partie de la population togolaise fragile qui s'est vue négligée. Notre souhait est que cette négligence soit réparée.

Enfin, Monsieur le Président, je vous écris respectueusement pour vous demander de ne pas tenir rigueur aux voies, notamment de presse, que j'utilise pour vous faire parvenir ma lettre, mais plutôt de vous souvenir de tous ceux que notre Doyen laisse derrière lui : en premiers, sa femme et ses enfants qui ne sont en rien liés à ma démarche.

Monsieur le Président, en vous remerciant pour votre patience et en espérant avoir des réponses à mes questions et inquiétudes, je vous prie de croire à l'assurance de ma haute déférence.

Rodrigue Yao Norman,
Dramaturge et metteur en scène, citoyen togolais



maxAfrica

Miss Togo 2016

Qui sera l'élue cette année ?

La beauté et l'élégance vous donnent rendez-vous le **samedi 27 août 2016** au Palais des congrès de Lomé dès 21 h.

Votez dès maintenant pour votre candidate préférée en envoyant son numéro par SMS au 2016.

20 nominées vous attendent, faites votre choix et donnez à l'une d'entre elles, la chance d'être la Miss Togo 2016.

* Entrée 5000 F et 10000 F ; Réservation 15 000 F



www.moov.tg | Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant) | moovtogoofficiel | epiqnationtogoofficiel